



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Rapport annuel 2021-2022

13 juin 2022

Vision

Les gens du Nouveau-Brunswick ont accès aux soins complets et de haute qualité fournis par les sages-femmes inscrites.

Mission

Servir l'intérêt du public en réglementant et en faisant progresser les soins sécuritaires et professionnels des sages-femmes à l'échelle de la province du Nouveau-Brunswick

Mandat

Conformément à la *Loi sur les sages-femmes*, le Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick (COSFNB) a notamment pour mandat :

- a) de réglementer l'exercice de la profession de sage-femme;
- b) d'établir, de maintenir et de préconiser les normes d'exercice de la profession;
- c) d'établir, de maintenir, de concevoir et de préconiser les règles déontologiques de la profession de sage-femme.

Sommaire

Il s'agit du cinquième rapport annuel du COSFNB. Il fait état des travaux et des activités menés par le Conseil du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Les principales activités du COSFNB étaient les suivantes :

- Gouvernance : accueil de nouveaux membres du Conseil et d'une nouvelle présidente;
- Travaux sur les politiques et en comité;
- Participation continue au Conseil canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF), au sein duquel la registraire occupe un poste d'administratrice et de présidente du comité des inscriptions;
- Collaboration et participation continues avec le Réseau des organismes de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick;
- Participation à l'évaluation du programme des sages-femmes par le ministère de la Santé – en cours;
- Inscription et renouvellement de l'inscription des sages-femmes.

Réunions et composition du Conseil

Le Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick s'est réuni à huit reprises cette année, y compris son assemblée générale annuelle (AGA) en avril 2022. La durée moyenne des réunions était de 88 minutes. Le Conseil a également pris part à des séances de formation reliées à la gouvernance.

Membres du Conseil

Jem Deguire, sage-femme inscrite (membre non active), (présidente à partir d'avril 2021)

Brittany Stairs, sage-femme inscrite, nouveau membre en juin 2021

Virginia Gillmore, représentante du public, jusqu'à son départ en mai 2021

Bruce Robinson, représentant du public, nouveau membre en juin 2021

Tina Emond, Ph. D., Association des infirmières et infirmiers du
Nouveau-Brunswick

D^{re} Shannon Laity, Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick

Paul Bowman, Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

Heather Burse, ministère de la Santé, jusqu'à son départ en décembre 2021

Kelly Ebbett, registraire et directrice générale

Activités du Conseil

Échelle locale et provinciale

- Activités de gouvernance :
 - Accueil de la nouvelle présidente et de deux nouveaux membres du Conseil;
 - Nomination de la nouvelle présidente du comité des plaintes;
 - Formation reliée à la réglementation et à la gouvernance donnée aux nouveaux membres du Conseil;
 - Élaboration du processus d'examen du rendement du personnel.

- Activités d'inscription :
 - Élaboration d'une politique d'inscription au volet des sages-femmes en exercice probatoire – inscription conditionnelle, catégorie d'inscription s'appliquant aux sages-femmes nouvellement diplômées qui se préparent à l'Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes (ECRSF).

- Approbation par le Conseil des compétences de 2020 du CCOSF;
- Adoption par le Conseil de la réponse du CCOSF aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada et participation à une formation virtuelle sur la compétence culturelle autochtone;

- Préparation d'un document infographique illustrant la situation des sages-femmes au Nouveau-Brunswick;
- Inclusion des données relatives aux sages-femmes dans le rapport périnatal 2021 du NB;
- Participation à l'évaluation du programme des sages-femmes;
- Adhésion au Réseau des organismes de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick.

Échelle nationale :

- Adhésion au CCOSF;
- Participation de la registraire et de la présidente du COSFNB au CCOSF (la registraire étant administratrice du CCOSF) ;
- Participation aux comités et aux groupes de travail du CCOSF : la registraire du COSFNB a cumulé trois mandats à la présidence du comité des inscriptions du CCOSF et siège maintenant au comité à titre de membre;
- Présence de la registraire à une conférence et à des ateliers virtuels, soit ceux du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR).

Nombre de sages-femmes inscrites au Nouveau-Brunswick en date du 31 mars 2022

Total de 6 sages-femmes inscrites au tableau du COSFNB

Membres actives = 3

Membres non actives = 3

Orientations futures

C'est le 12 août 2010 que la *Loi sur les sages-femmes* a été proclamée et est entrée en vigueur. L'exercice de la profession de sage-femme a vu le jour dans un cabinet à Fredericton en 2017, le premier nouveau-né étant accouché par des sages-femmes inscrites le 30 novembre de la même année.

Depuis, plus de 240 bébés¹ sont nés avec l'aide de sages-femmes inscrites, à la fois à l'hôpital et à la maison.

Les travaux fondamentaux du COSFNB ont débuté en 2010, et le premier rapport annuel a été présenté le 28 juillet 2017. Le Conseil souligne depuis cinq ans les efforts de la profession réglementée de sage-femme dans la province ainsi que les façons de faire progresser la profession.

Au nombre de ces efforts :

- Établir le COSFNB comme organisme d'autoréglementation. Il faudra apporter des révisions et des modifications à la *Loi sur les sages-femmes* pour permettre à la profession réglementée de sage-femme dans la province de servir au mieux les intérêts du public. Sont inclus dans ces modifications la nécessité de recruter davantage de représentants du public au sein du Conseil, la possibilité d'offrir du préceptorat aux étudiantes sages-femmes, l'arrimage du champ d'activité des sages-femmes avec les compétences nationales révisées du CCOSF pour l'accès à la profession, ainsi que l'examen approfondi de compétences supplémentaires qui permettrait d'élargir le champ d'activité des sages-femmes dans les domaines de la santé reproductive, de la santé sexuelle et des soins aux personnes et aux nourrissons en santé.
- Ajouter un plus grand nombre de postes de sages-femmes à l'échelle de la province, ce qui augmenterait l'accès aux soins de santé primaires.
- Faciliter l'accès des étudiantes du Nouveau-Brunswick aux programmes d'études pour sages-femmes.
- Mettre en œuvre le programme des deuxièmes intervenantes.
- Permettre l'exercice de la profession des sages-femmes autochtones et le retour des pratiques d'accouchement dans les communautés autochtones, favorisant ainsi la réconciliation.

¹ Système de gestion des données médicales 3M, Réseau de santé Horizon et Réseau de Santé Vitalité, 2016-2021. Données extraites le 6 juillet 2021.

- Travailler à concrétiser la vision du COSFNB, soit « *les gens du Nouveau-Brunswick ont accès aux soins complets et de haute qualité fournis par des sages-femmes inscrites* », pour que le public puisse avoir accès aux services de sages-femmes et les recevoir dans leur propre localité, et ce, partout dans la province.

En 2021, le ministère de la Santé a annoncé l'évaluation du programme des sages-femmes de Fredericton par un organisme tiers, et cette évaluation est en cours. Un rapport devrait être présenté en 2022. Le COSFNB prévoit établir de nouvelles orientations pour la profession de sage-femme au Nouveau-Brunswick à ce moment-là et se réjouit à l'idée d'entreprendre ce nouveau chapitre de son histoire.

Comités du Conseil

Comité de thérapeutique

Mandat : le comité de thérapeutique fait des recommandations sur les sujets suivants :

- a) les catégories de médicaments qu'une sage-femme peut prescrire et administrer;
- b) les épreuves de dépistage et de diagnostic que les sages-femmes peuvent prescrire et interpréter.

Membres : Paul Bowman (pharmacien), président

Ashley Kaye, sage-femme inscrite

Jem Deguire, sage-femme inscrite (membre non active)

D^{re} Shannon Laity (gynécologue-obstétricienne)

D^{re} Louise Plant (médecin de famille)

Kelly Ebbett (registraire), secrétaire

Le comité a tenu deux réunions, soit le 18 août 2021 et le 16 février 2022. Le comité a présenté son opinion au sujet de l'acide tranexamique et de l'inclusion obligatoire de la compétence avancée – prescription et administration de substances contrôlées.

Comité d'appel des inscriptions

Mandat : recevoir les demandes d'appels des candidates qui se sont vu refuser l'inscription afin de prendre une décision définitive.

Membres : Brittany Stairs, sage-femme inscrite

Tina Emond, Ph. D.

Bruce Robinson

Aucune demande d'appel n'ayant été déposée, le comité d'appel ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Comité des plaintes

Sous l'approbation du Conseil, la registraire tiendra une liste de personnes désireuses de siéger à ce comité afin d'assurer l'équité procédurale.

Mandat : la registraire peut recevoir une plainte par écrit au sujet d'une sage-femme inscrite. La registraire doit transmettre la plainte au comité des plaintes si la conduite ou les actions visées par la plainte sont susceptibles de témoigner d'une mauvaise conduite, d'une incompétence ou d'une incapacité professionnelle. Paragraphe 39(3) de la *Loi sur les sages-femmes*.

- Aucune plainte n'ayant été déposée, le comité des plaintes ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Comité de discipline

Sous l'approbation du Conseil, la registraire tiendra une liste de personnes désireuses de siéger à ce comité afin d'assurer l'équité procédurale.

Le comité de discipline peut recevoir des allégations de la part du comité des plaintes. Une audience peut avoir lieu. Des directives seront alors fournies à la registraire au sujet de l'inscription de la sage-femme inscrite.

- Aucune plainte n'ayant été déposée, le comité de discipline ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Politiques et lignes directrices

- ✓ Politique d'inscription au volet des sages-femmes en exercice probatoire – inscription conditionnelle : **adoption** le 2 juin 2021 et **révision** le 23 février 2022
- ✓ Politique sur les honoraires : **révision** le 2 juin 2021
- ✓ Politique sur les catégories d'inscription : **révision** le 2 juin 2021
- ✓ Politique sur les compétences essentielles des sages-femmes : **révision** le 2 juin 2021
- ✓ Politique sur la présence et les honoraires des membres du Conseil : **révision** le 30 novembre 2021
- ✓ Politique sur le maintien des compétences et le perfectionnement professionnel : **révision** le 23 février 2022

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

Informations financières compilées

Au 31 mars 2022

	Page
RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION	1
Informations financières compilées	
États des opérations et modifications à l'actif net	2
État de la situation financière	3
Remarques sur les informations financières compilées	4



RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

À l'intention du conseil d'administration du Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick/ Midwifery Council of New Brunswick :

À la lumière des renseignements fournis par la direction, nous avons préparé le présent état de la situation financière du Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick/ Midwifery Council of New Brunswick au 31 mars 2022 ainsi que l'état des opérations et les modifications à l'actif net pour l'exercice financier qui vient de se terminer et la remarque 2, qui décrit les règles comptables de base appliquées à la préparation des informations financières compilées (« informations financières »).

La direction est responsable des informations financières d'accompagnement, notamment l'exactitude et l'intégralité des renseignements sous-jacents utilisés aux fins de compilation et la sélection des règles comptables de base.


Nous avons effectué cette mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, *Missions de compilation*, laquelle exige que nous respections les obligations de déontologie pertinentes. Nous avons pour responsabilité d'aider la direction à préparer les informations financières.

Nous n'avons pas effectué une mission d'audit ou une mission d'examen, et nos services n'ont pas été retenus pour réaliser des procédures de vérification de l'exactitude ou de l'intégralité des renseignements fournis par la direction. Par conséquent nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou de conclusion d'examen, et nous n'exprimons aucune assurance au sujet des informations financières.

Le lecteur est averti que ces informations financières pourraient ne pas être appropriées pour les fins visées.

Fredericton (N.-B.)

13 mai 2022


Comptables professionnels agréés

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

État des opérations et modifications à l'actif net
Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus		
Subventions	83 810 \$	83 810 \$
Droits d'inscriptions et frais de demande	839	3 638
Revenu en intérêts	128	165
	84 777	87 613
Dépenses		
Amortissements	376	104
Conférences	914	1 836
Cotisations et droits	1 726	1 770
Honoraires	5 555	3 725
Assurances	3 920	3 736
Intérêts et frais bancaires	106	138
Frais de bureau	5 001	5 522
Honoraires professionnels	12 556	26 449
Salaires	48 281	48 194
Frais de déplacement	123	-
	78 558	91 474
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	6 129	(3 861)
Surplus – Début de l'année	19 095	22 956
Surplus – Fin de l'année	25 314 \$	19 095 \$

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

Au 31 mars 2022

	2022	2021
Actif		
Actuel		
Liquidité	26 062 \$	18 403 \$
Investissements	3 000	3 000
Charges payées d'avance	2 995	2 922
	32 057	24 325
Immobilisations corporelles – Remarque 3	1 895	241
Actif total	33 952 \$	24 566 \$
Passif		
Actuel		
Créditeurs et charges à payer	6 688 \$	5 471 \$
Revenu reporté	1 950	-
Passif total	8 638	5 471
Actif nef		
Surplus	25 314 \$	19 095 \$
Total passif et actif net	33 952 \$	24 566 \$

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

Remarques sur les informations financières compilées

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022

1. Objet de l'organisme

Le Conseil de l'ordre des sages-femmes a été établi en vertu de la *Loi sur les sages-femmes*. Il a pour mandat de réglementer l'exercice de la profession de sage-femme dans la province du Nouveau-Brunswick. L'organisme est inscrit comme un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. Règles comptables de base

Les règles comptables de base appliquées à la préparation du bilan du Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick/Midwifery Council of New Brunswick en date du 31 mars 2022 et des états de pertes et déficits pour l'année se terminant alors sont fondés sur la méthode du coût historique et reflètent des opérations de caisse avec l'ajout de ce qui suit :

- Les comptes débiteurs moins une provision pour créances douteuses;
- Les immobilisations corporelles enregistrées au coût historique et amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif;
- Les comptes créditeurs et les charges à payer;
- Les investissements enregistrés au coût;
- Les charges payées d'avance.

3. Immobilisations corporelles

	Coût d'origine	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	
			2022	2021
Matériel informatique	3 214 \$	1 319 \$	1 895 \$	241 \$